

REBALANCE

N° 205 SEPTEMBRE 2021

Les Amis de la Terre France

DEPUIS 1973

EDITO



PAR KHALED GAJJI, PRÉSIDENT DES AMIS DE LA TERRE FRANCE

C'est et, le changement climatique s'est manifesté par des phénomènes climatiques extrêmes dans plusieurs régions du monde (Canada, Madagascar, Chine, etc.). Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié, début août, le premier volet de son sixième rapport d'évaluation. Quelles actions ont eu lieu depuis ? Aucune... depuis le mois de juillet où Emmanuel Macron a dit qu'il allait réconcilier « croissance et écologie de production ». Cette affirmation idéologique est à l'image de la loi « Climat et Résilience », censée être le fer de lance du gouvernement pour le climat. Cette loi porte des ambitions anecdotiques dans plusieurs secteurs et des reculs dans d'autres. Le gouvernement, oubliant l'impératif écologique, a tout fait pour qu'elle ne change pas le système économique dominant.

Aussi, face à ces actions qui ne font qu'accélérer la course vers le basculement climatique, la résistance doit s'intensifier. Nous avons été nombreuses et nombreux à nous organiser lors des Camps Climat cet été et dans les universités des mouvements sociaux et des solidarités à Nantes. Ces derniers événements ont permis de se former dans les territoires pour agir. Pour cette rentrée, nous revenons plus que jamais déterminés-es pour se mobiliser et nous espérons que vous aussi serez à nos côtés pour soutenir les luttes et construire des alternatives.

EN CHIFFRES



2100

C'est le nombre de personnes qui ont participé aux Camps Climat organisés tout l'été aux quatre coins de la France.



+2,7°C

C'est la hausse de température que nous pourrions atteindre au niveau planétaire en 2100 selon l'estimation du rapport du GIEC publié en août 2021.



700 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant du soutien public qui pourrait être octroyé par le gouvernement au projet gazier de Total en Arctique (Arctic LNG2).

PAR CATHERINE MOILLIÈRE / MEMBRE DU CONSEIL FÉDÉRAL DES AMIS DE LA TERRE



Une feuille de route à trois ans pour renforcer nos combats

L'heure était au bilan lors de notre Assemblée Fédérale et nous pouvons l'affirmer : nos campagnes nous ont permis d'obtenir des victoires ciblées. Mais l'urgence de la situation oblige à dépasser les avancées sectorielles. C'est pourquoi, nous voulons tout d'abord renforcer le front « éco-social » pour une transition écologique juste pour toutes et tous. Au programme :

- Contribuer à la mise en place de plans de reconversion justes pour les travailleurs-euses de sites industriels,
- Agir avec les personnes en lutte sur le terrain,
- Continuer à renforcer les alliances avec les syndicats et les associations qui partagent notre vision.

Deux autres axes s'imposent vu les menaces actuelles :

- Défendre les libertés civiles et la démocratie,

DU CÔTÉ DE LA FÉDÉRATION

De nouvelles personnes ont été élues au sein du Conseil Fédéral et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous remercions aussi chaleureusement les années d'engagement de plusieurs membres dont le mandat s'est achevé cet été.

POUR CONNAÎTRE LES ÉQUIPES : bit.ly/3mZTYf



DU CÔTÉ DES GROUPES

© Les Amis de la Terre Meurthe-et-Moselle, Plan B Nancy

PAR JOHAN MOREAU / LES AMIS DE LA TERRE MEURTHE-ET-MOSELLE

Camp Climat Nancy : le modèle nancéen

639 inscriptions, 52 formations dispensées par 24 associations dans 11 lieux différents. Ce sont les chiffres du Camp Climat Nancy auquel participent les Amis de la Terre Meurthe-et-Moselle et porté collectivement par la communauté du Plan B Nancy.

Impulsé par les Amis de la Terre Meurthe-et-Moselle et Alternatiba Nancy, le Plan B Nancy est une dynamique locale qui a pour objectif de fédérer une large communauté de struc-

tures dans un objectif de coopération visant la transformation en profondeur à l'échelle de notre territoire.

Durant ce camp, les Amis de la Terre Meurthe-et-Moselle ont organisé, entre autres, des formations sur les dynamiques de groupe, la stratégie de campagne à l'échelle des territoires ainsi que sur les fausses solutions au dérèglement climatique dans une logique de renforcement du mouvement climat.

Ces formations posent les bases du mouvement climat, soit l'articulation entre dynamique de collaboration et élaboration de stratégie collective où chacun-e trouve sa place. L'objectif est clair : gagner la bataille pour la justice climatique et sociale ici et maintenant ! ■

L'ACTU DU TRIMESTRE

PAR CÉLESTE DURIEZ / RÉSEAU ACTION CLIMAT



© Altertriba Paris, Les Amis de la Terre, collectif Plus jamais ça

LOI CLIMAT

L'HEURE DU BILAN

Que de revirements inattendus pour la Loi Climat au mois de juillet 2021. Le long processus d'examen parlementaire du texte, qui avait démarré en février, s'est soldé par un improbable accord de compromis trouvé entre le Sénat et l'Assemblée nationale. La Loi Climat dans sa version définitive (plus de 310 articles !) a donc été votée le 20 juillet.

QUE RETIENDRA-T-ON DE CE TEXTE ? TOUR D'HORIZON DES THÉMATIQUES QU'IL ABORDE, ET DES OCCASIONS MANQUÉES DONT IL RÉGORGE.

consommer
AMBITION TELLE QUE DÉCRITE SUR LE PAPIER : « agir pour transformer les modes de consommation ».
RÉSULTAT : une interdiction de publicité sur les énergies fossiles, qui représente une part infime des publicités dont on nous abreuve au quotidien. Une interdiction de publicité sur les véhicules les plus polluants... à partir de 2026, soit 2 ans avant la fin de leur mise en vente.

produire et travailler
AMBITION : accélérer le verdissement de notre économie ».
RÉSULTAT : un débat impossible sur le besoin d'associer des conditions environnementales (et sociales) contraignantes au versement d'aides publiques aux entreprises. La majorité souhaite privilégier « l'incitation » et les « engagements volontaires » du secteur privé.

se déplacer

AMBITION : « amplifier la transformation de nos déplacements ».
RÉSULTAT : une interdiction de liaisons aériennes intérieures lorsqu'une alternative en train existe en moins de 2 heures 30, qui visera 3 liaisons maximum sur le territoire hexagonal.

se loger

AMBITION : « accélérer la rénovation de nos logements pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ».
RÉSULTAT : aucune obligation de rénovation globale et performante des logements pour tous les propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants.

se nourrir

AMBITION : « accompagner la transformation de notre modèle alimentaire et agricole ».
RÉSULTAT : les produits issus d'élevage intensif sont toujours inclus

dans les 50 % de « produits durables » que doit servir la restauration collective.

justice environnementale

AMBITION : « renforcer la répression pénale des atteintes à l'environnement ».
RÉSULTAT : une définition floue et problématique du terme mal compris d'« écoicide ».

La communication gouvernementale étant ce qu'elle est, on entend partout les piliers de la majorité répéter que le texte est ambitieux en citant 2 exemples : la mise en place de zones à faibles émissions, progressive-ment étendue à toutes les villes de plus de 150 000 habitants, ainsi que la généralisation de menus végétariens une fois par semaine dans les cantines scolaires. Bien que ces 2 points soient en effet positifs, un regard global porté sur le texte permet tout de suite de constater l'écart abyssal entre ce qu'il contient et les propositions initiales de la Convention Citoyenne pour le Climat. Retrans-

cription « sans filtre » : promesse tenue ? Certainement pas.

Le cas allemand devrait servir d'avertissement : après une loi climat jugée « insuffisante » par la cour constitutionnelle allemande, le gouvernement d'Angela Merkel a dû rehausser ses objectifs climatiques pour 2030. Du côté français, 4 groupes parlementaires à l'Assemblée nationale (Socialistes, France insoumise, GDR, Libertés et territoires) ont à leur tour saisi, sans succès, le Conseil constitutionnel, avançant pour motif que la loi Climat votée ne garantit pas « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé », inscrit à l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement. Selon eux, le texte « s'inscrit manifestement dans la spirale d'inaction ayant conduit au non-respect de la trajectoire de la France en matière de réduction des gaz à effet de serre ».

La Loi Climat et Résilience votée cet été restera un marqueur de l'échec du gouvernement en matière d'écologie. ■

LE DOSSIER

Chiffres-clés

- 12,3** C'est le nombre moyen de signalements reçus chaque mois par la Maison des Lanceurs d'Alerte durant ses deux premières années d'existence.
- 95 000 €** C'est le montant des frais de justice dont a dû s'acquitter le lanceur d'alerte Antoine Deltour pour avoir dénoncé l'évasion fiscale au Luxembourg.
- 108** C'est le nombre de jours qu'il restera à la France, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour transposer la directive européenne pour la protection des lanceurs d'alerte.

la MAISON des LANCEURS d'ALERTE

Une initiative inédite regroupant associations, syndicats et lanceurs d'alerte

Dans les entreprises où l'administration et les sociétés dysfunctionnent régulièrement voire structurellement et ne prennent pas la mesure des défis pourtant majeurs qui nous attendent – au premier rang desquels la crise écologique, les lanceurs et lanceuses d'alerte constituent des digues indispensables mais fragiles. Or, ils et elles sont rarement écoutés-es et, pire encore, la plupart font l'objet de représailles brutales (licenciements, poursuites judiciaires, harcèlement...), incompressibles tant leur action se veut constructive et vise à éviter des drames individuels et collectifs.

Cette situation s'observe dans de nombreux domaines : santé, environnement, finance, droits humains... Pour autant lanceur-euse d'alerte n'est pas un métier. Il importe donc que soit facilité leur parcours pour qu'en plus d'être protégés-es, ils-elles soient as-

surés-es que leur signalement fera l'objet d'un traitement adéquat. Il est par ailleurs inacceptable qu'une démocratie digne de ce nom ne mette pas tout en œuvre pour permettre à ces vigies de pallier les carences d'un système défaillant, tout en assurant leur protection effective contre les éventuels retours de flamme auxquels elles s'exposent.

Depuis 2007, de nombreuses lois ont été votées pour aborder la question de l'alerte. Initialement disjointes, elles ont fait l'objet d'une tentative de mise en cohérence par le biais de la loi Sapin 2 qui, pour la première fois au niveau international, intègre également les alertes hors du cadre du travail. Il reste pourtant beaucoup à faire. D'une part, la protection n'est que théorique et n'arrive qu'une fois les représailles déclenchées. D'autre part, de nombreuses insuffisances subsistent comme l'impossibilité pour une organisation d'être qua-

lifiée de lanceuse d'alerte ou encore l'absence de mesures réellement dissuasives contre les « dénonciateurs d'alerte » (entreprises ou administrations qui tentent de faire taire les lanceurs-es d'alerte).

Faire évoluer cette loi est un des combats de la Maison des Lanceurs d'Alerte. Fondée en octobre 2018 par 13 associations et 4 syndicats, elle propose un accompagnement juridique, technique, moral, psychologique, financier et médiatique aux lanceurs-es d'alerte qui la sollicitent. Elle a reçu à ce jour plus de 400 signalements. Dans le cadre de son plaidoyer, elle travaille autant avec les institutions et les élus qu'avec des associations et des syndicats pour tirer le meilleur parti de la réglementation existante, mais surtout rendre effective la protection des lanceurs-es d'alerte et le traitement de leurs alertes, notamment à l'occasion de la transposition de la directive européenne. ■

PAR BLANDINE SELLARD / LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE

Depuis 2019 et l'adoption de la directive européenne sur « la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union », un combat législatif crucial se joue pour les lanceurs-es d'alerte.

Cette directive est une occasion exceptionnelle de faire progresser la protection des lanceurs-es d'alerte dans les États membres : elle prévoit un certain nombre d'avancées qui, lorsqu'elles seront appliquées, amélioreront considérablement les dispositions en vigueur. En France, plus de 30 associations et syndicats, dont les Amis de la Terre, sont mobilisés et déterminés à faire aboutir une transposition à la hauteur des enjeux.

UNE PROTECTION ENCORE TROP LACUNAIRE

La protection des lanceurs-es d'alerte est aujourd'hui principalement régie par la loi Sapin 2 - une loi de 2016 qui prévoit des garanties pour les lanceurs-es d'alerte (notamment l'interdiction du licenciement et de toute autre forme de représailles) sous réserve qu'ils-elles respectent des conditions nombreuses et drastiques. Pour bénéficier d'une protection, les personnes ayant révélé des faits portant atteinte à l'intérêt général doivent démontrer qu'elles ont eu personnellement connaissance de ces faits et qu'elles ont agi de bonne foi et de manière désintéressée, ce qui pourrait par exemple exclure les militants. Leur signalement doit également avoir suivi un cheminement strict et le ou la lanceur-euse d'alerte doit d'abord s'être adressé-e à sa hiérarchie ou tout référent nommé par l'entreprise ou l'administration concernée.

Cinq ans après son adoption, les acteurs-es de l'alerte, au premier rang desquels la Maison des Lanceurs d'Alerte, en constatent les nombreuses limites : cette obligation de signalement interne préalable qui, dans bien des cas, expose les lanceurs-es d'alerte au peut entraîner la destruction de preuves ; la protection qui arrive forcément trop tard, une fois les représailles subies ; le critère de désintéressement, flou et subjectif, qui crée une insécurité juridique ; l'absence des personnes morales - les associations par exemple - dans la défini-

tion de lanceur ou lanceuse d'alerte, alors qu'elles contribuent pourtant à la protéger en portant les alertes à leur place pour leur éviter de s'exposer...

En outre, alors qu'une étude anglo-saxonne¹ auprès de lanceurs-es d'alerte du monde entier a récemment montré que, dans 66 % des cas, le coût global pour le ou la lanceur-euse d'alerte dépasse les 100 000 € (soit 115 000 €), une aide financière n'est à ce jour prévue. De plus, alors que l'alerte est source d'involvement, de mal-être et de troubles psychologiques voire psychiatriques, aucun soutien n'est assuré par les autorités qui laissent cette

charge retomber sur les épaules d'associations sous-dotées.

UNE FORTE MOBILISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Face à ces constats, une coalition de 34 organisations², rassemblées par la Maison des Lanceurs d'Alerte, se mobilise pour faire adopter une loi à la hauteur des enjeux. Cette coalition s'illustre par sa diversité : on y trouve des syndicats mais aussi des associations luttant contre la corruption, la maltraitance animale, pour l'information en santé ou encore la sûreté nucléaire. Elle compte plusieurs associations de défense de l'environnement, dont les

1. <https://www.whistleblowingimpact.org/post-disclosure-survival-strategies/#publications> 2. <https://loi.malalerte.org/qui-sommes-nous> 3. <https://loi.malalerte.org/je-signe>

TÉMOIGNAGE MAXIME RENAHY, PRÉSIDENT ET FONDATEUR DE L'ASSOCIATION LANCEUR D'ALERTE

JE M'APPELLE MAXIME RENAHY, J'AI 43 ANS, JE SUIS JOURNALISTE D'INVESTIGATION, AUTEUR, FORMATEUR ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LANCEUR D'ALERTE (LANCEURALERTE.ORG).

Lancer l'alerte ou prévenir est un acte d'entraide vital que l'on a toutes et tous en nous, certains l'ont juste oublié. Nous sommes toutes et tous, un jour au moins une fois dans notre vie, témoins de dysfonctionnements graves dans la société. Les deux questions qui se posent rapidement alors sont : quelle est la réponse que je peux y apporter ? Quel niveau de radicalité suis-je prêt à fournir pour révéler ce dysfonctionnement ?

Le sujet principal sur lequel je travaille est le monde économique-financier. Mais il m'arrive

avec mon frère de publier des investigations sur l'écologie, par exemple sur l'utilisation illégale de glyphosate en France. J'ai eu quelques menaces de procès, notamment de la part de milliardaires. Aucune de ces menaces n'a été mise à exécution. Par contre, de mon côté, l'ensemble des

Nous sommes toutes et tous, un jour au moins une fois dans notre vie, témoins de dysfonctionnements graves dans la société.

procès que j'ai menés avec Lanceur d'Alerte contre certaines personnes ont été couronnés de succès (Bigrard/Charal, Lactalis, Bernard

Arnault). Je ne crois pas, en l'état actuel des choses, dans les interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale. Les politiques publiques sont dans des cas atteintes des symptômes d'extrême et d'incompétence et, dans les cas les plus sérieux, de corruption.

Dans un monde idéal les citoyens seraient là pour appuyer les structures de l'État. Une question qui est aussi importante que la protection des lanceurs-es d'alerte, est comment faire pour obtenir une société plus inclusive pour les citoyens-nés. Le lanceur-euse d'alerte a un avantage en la force : la flexibilité, la liberté, la créativité face à une inertie liée à l'inconscience, l'incompétence et la corruption. A nous d'être solidaires ou d'aider des leviers médiatiques, juridiques ou d'autres encore comme l'art. ■



DU CÔTÉ DES ALTERNATIVES



PAR SANDRA INBAULT / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Verdragon, un lieu unique pour construire une écologie populaire

à la série de « Trône de fer » où le Verdragron est le seul matériau capable de venir à bout des Marcheurs Blanc qui menacent l'humanité. Cet espace unique en son genre permet d'accueillir des conférences, des projections et des ateliers cuisine, en lien avec une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Une quinzaine de bénévoles appuyés par des salariés-és animent la Maison. Une initiative pour des alternatives concrètes et la construction d'une écologie pour toutes et tous ! ■

bit.ly/3tkAuJd

EN BREF



PAR SANDRA INBAULT / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Pollution de l'air : l'inaction de l'État à nouveau condamnée

En 2020, les Amis de la Terre ont obtenu une victoire historique aux côtés de plusieurs organisations : l'État avait été condamné par la justice pour son inaction en matière de pollution de l'air après des années de procédure judiciaire. Alors un an plus tard, où en est-on ?

Malheureusement, depuis, l'État n'a pas beaucoup bougé. Mais la bataille juridique continue, et c'est une nouvelle étape qui vient d'être franchie : l'État se retrouve contraint à payer une astreinte historique de 10 millions d'euros pour le non respect des normes européennes sur la pollution

de l'air. Le Conseil d'État a ainsi décidé de punir l'inaction continue du gouvernement sur la question de la pollution de l'air. Le Gouvernement sera condamné tous les 6 mois au paiement d'une nouvelle astreinte s'il ne respecte toujours pas ses obligations concernant les normes européennes de pollution de l'air dans les agglomérations trop polluées (cing zones sont concernées : Grenoble, Lyon, Toulouse Midi-Pyrénées et Aix-Marseille). Cette amende historique devrait conduire le Gouvernement à agir, et les Amis de la Terre ne lâcherons rien tant que l'air ne deviendra pas plus respirable ! ■

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Khaled Gajji RÉDACTEURS ET RÉDACTRICES Khald Gajji, président des Amis de la Terre, Catherine Moillière, membre du Conseil Fédéral, Les Amis de la Terre Meurthe-et-Moselle, Céleste Duriez du Réseau Action Climat, Glen Millot et Blandine Sillard de la Maison des Lanceurs d'Alerte, Maxime Renahy, lanceur d'alerte et fondateur de lanceuralerte.org, Sandra Imbault, chargée de communication aux Amis de la Terre. COORDINATION DE LA PUBLICATION Sandra Imbault • 09 72 43 92 65 communication@amisdelaterre.org Les Amis de la Terre • 06 26 93 46 45 marion.cubizolles@amisdelaterre.org GRAPHISME ET MAQUETTE Zelda Mauger mauger.zelda@gmail.com IMPRESSION Nautilus Press blanc FSC Recycled 100% 100 g/m² STIPA • stipa.fr ROUTAGE Presse-Pluriel • contact@pressepluriel.fr

Oui, je soutiens les actions des Amis de la Terre ! FAIRE UN DON Les Amis de la Terre France